

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2236

8 octobre 2007

SOMMAIRE

Achille Immobilière S.A.	107283	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	107287
Adeline Institut S.à r.l.	107306	Natexis-Cape S.A.	107294
Allsaints Company S.A.	107290	Natixis-Cape S.A.	107294
Argance and Partners S.e.c.s.	107287	Nevsky Capital LLP, Luxembourg Branch	107284
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA	107289	Nordea Life & Pensions S.A.	107288
BDPE S.à r.l.	107327	Paneta S.A.	107292
BEPEF Investments III S.à r.l.	107291	Paradigm Finance S.A.	107319
Betafence Topco Holding	107292	Parker Hannifin Global Capital Manage- ment	107293
Blue Fish S.à r.l.	107291	Polos Investments Holding S.A.	107286
Cafe-V S.à r.l.	107293	Prime S.A.	107306
CAP Orange Lux I S.à r.l.	107288	Prologis Management Services S.à r.l. ...	107299
Captain North Sea Finance Limited	107292	Protel S.A.	107319
Comsup S. à r.l.	107299	Savizor S.A.	107285
Design Metal S.A.	107283	Schor-Invest S.A.	107282
Diapason S.A.	107289	Sibinter	107284
Edifac S.A.	107293	Skywheeler S.à r.l.	107311
EPF Holdings 7 S.à r.l.	107293	Stabulum S.à r.l.	107288
Euroeast Investments SAH	107328	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	107328
European Health Food Research S.A. ...	107320	Tag Group (Holdings) S.A.	107291
Europumps S.A.	107283	Techlabs S.A.	107294
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	107306	Texaco Luxembourg S.à r.l.	107292
GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l.	107293	Tollo Holding S. à r. l.	107320
Gigalux S.A.	107286	TOM BECKER et Cie S.à r.l.	107299
Godico S.A.	107282	TSHC S.à r.l.	107290
Green Bear S.à r.l.	107289	Umicore Finance Luxembourg	107285
Happy Greens S.A.	107285	Unocer S.A.	107282
Kaori Holding S.A.	107306	Valburton Investments S.A.	107287
Lady Holding S.A.	107286	Whole In One S.A.	107328
Laude Invest I S.à r.l.	107288	Whole In One S.A.	107291
LBREP II Neptune S.à r.l.	107287	Whole In One S.A.	107328
Losty S.A.	107319	Zirouc S.à r.l.	107294

Unocer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.706.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNOCER S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007105484/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00605. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Schor-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, Château de Grundhof.
R.C.S. Luxembourg B 103.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105482/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01234. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Godico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 79.266.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 novembre 2006

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires vote à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs de la société pour une période de six ans:

1. Madame Godelieve De Cock, (né le 4 septembre 1946 à Beveren en Belgique demeurant 15 's-Herenwilg, 9120 à Beveren en Belgique)

2. Monsieur Georges Heyrman (né le 13 mars 1943 à Beveren en Belgique, demeurant 15 's-Herenwilg, 9120 Beveren en Belgique)

3. HOLDING SIX SAH. (RCS B 98.680 Luxembourg), siège social 19, rue de l'Industrie à 8069 Bertrange, Luxembourg
Madame Godelieve De Cock, Monsieur Georges Heyrman et HOLDING SIX SAH acceptent leur mandat et remercient l'assemblée générale des actionnaires pour sa confiance.

La démission de MAYA INVEST Ltd (RCS 53 947 Royaume-Uni), siège social 3re Fl Conway House, Conway Street 7-9, JE2 3NT St. Hélier, Royaume-Uni,

comme administrateur est acceptée avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal lequel est signé par le Président, la Secrétaire, le Scrutateur.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007105500/1241/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Europumps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 79.065.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007105498/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05867. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Achille Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 78.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105481/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01237. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Design Metal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 52.357.

Extraits de l'assemblée générale spéciale tenue le 25 mai 2007

L'Assemblée Générale spéciale prend les décisions suivantes:

- L'assemblée tient compte du décès de Monsieur Marcel Rademaker demeurant à B-4671 Saive. De ce fait pour son remplacement un nouvel administrateur doit être nommé.

- L'assemblée approuve, la nomination au poste d'administrateur de Monsieur Marcel Eschweiler, demeurant à B-4130 Tilff-Esneux, pour une période de 6 ans.

- L'assemblée décide de prolonger le mandat des administrateurs Monsieur Serge Resimont et Monsieur Dimitri Resimont pour une nouvelle période de 6 ans.

- Ainsi le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marcel Eschweiler, professeur, demeurant à B-4130 Tilff-Esneux.

- Monsieur Serge Resimont, technicien, demeurant à B-4000 Liège 1.

- Monsieur Dimitri Resimont, électromécanicien, demeurant à B-4671 Saive.

Les nouveaux mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale tenu en 2013.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour DESIGN S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007105532/601/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07809. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Nevsky Capital LLP, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 131.160.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte d'une décision, en date du 16 mars 2007, prise par les associés désignés («Associés Désignés», chacun un «Associé Désigné») de NEVSKY CAPITAL LLP («l'Entité»), enregistré au Companies House.

1. que l'Entité établit une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, à, Le Vega Center, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen qui sera dénommée NEVSKY CAPITAL, LLP LUXEMBOURG BRANCH (la «Succursale»).

2. que l'Entité désigne comme représentant permanent de la Succursale Monsieur James Beddall, ayant son adresse professionnelle à, Le Vega Center, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

3. que la Succursale sera engagée par les signatures conjointes du représentant permanent d'une part et d'un Associé Désigné d'autre part.

4. que l'objet de la Succursale est la commercialisation d'organismes de placement collectif et la fourniture de services pour les investisseurs ainsi que la réalisation de toutes les opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

Les Associés Désignés ont le pouvoir d'engager l'Entité à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

L'Entité sera engagée par la seule signature d'un des Associés Désignés.

Monsieur Loudon I. Greenlees, né le 14 octobre 1951 à Ayr, Ecosse, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Charles B. Porter, né le 19 septembre 1960 à Markyate, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Toby H. J. de Carteret Hampden-Acton, né le 12 février 1959 à Northampton, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Jeremy D. Charles, né le 30 décembre 1955 à Leeds, Grande-Bretagne ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Martin E. Taylor, né le 13 février 1969 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Nicholas Matthew Barnes, né le 12 décembre 1974 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105391/257/39.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08999. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Sibinter, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.932.

(UMICORE, Société Anonyme est la société mère de SIBINTER, Société Anonyme Holding)

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007105446/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00632. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Savizor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.355.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVIZOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105449/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00558. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Umicore Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.343.

(UMICORE, Société Anonyme est la société mère de UMICORE FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme)
Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007105450/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00629. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Happy Greens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 36.615.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in Bourglinster am 20. Juni 2007

Die Aktionäre der HAPPY GREENS S.A. nehmen den Rücktritt von Herrn Marc Treichel, zum 30. Juni 2007, als Delegierter des Verwaltungsrates sowie Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer an.

Die kommissarische Leitung als Delegierter des Verwaltungsrates wird für die nächsten 6 Monate von Herr Dieter Kolb, bis zur Einstellung eines neuen Delegierten des Verwaltungsrates, übernommen.

Somit setzt sich der aktuelle Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer:

Herr Thomas Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6421 Echternach, 8, rue Ste. Claire.

- Delegierter und Verwaltungsratsmitglied:

Herr Dieter Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed.

Luxembourg, den 6. Juli 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour HAPPY GREENS S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.A R.L.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2007105536/601/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 89.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105508/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08967. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Polos Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 49.979.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007105504/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Gigalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.461.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 août 2007

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Antognoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Manuela D'Amore, employée privée, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007106121/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Valburton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 126.715.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48615 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007106127/211/11.

(070121005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 118.131.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48531 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007106129/211/11.

(070120998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.380.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48672 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007106131/211/11.

(070120797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Argance and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 3.212.013.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.174.

EXTRAIT

Suite à un accord de participation en date du 12 juillet 2007, l'ensemble des parts de commanditaire B détenues dans la Société par FORTIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., domiciliée au 50, rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été transféré à la société MORGAN STANLEY OOSTBURG B.V., domiciliée à Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam.

Suite à cet accord de participation, les parts de commanditaire B de la Société sont donc maintenant détenues par MORGAN STANLEY OOSTBURG B.V. comme suit:

- 40.000.000 parts de commanditaire B

Pour extrait sincère et conforme
ARGANCE AND PARTNERS S.e.c.s.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007106111/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.273.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48309 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007106122/211/11.

(070121012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

CAP Orange Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 126.713.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48538 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007106133/211/11.

(070120969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48347 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007106120/211/11.

(070120965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 35.996.

Extrait d'une décision du conseil d'administration du 15 août 2007

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 15 août 2007 que:

- Monsieur Jens Galatius a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 14 août 2007;
- Madame Mia Aamund, née à Gentofte (Danemark), le 28 mai 1966, demeurant au 6 Schimmelmansvej, à DK-2930 Klampenborg (Danemark) a été cooptée en tant qu'administrateur et en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007106148/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Diapason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 102.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.
H. Hellinckx.
Notaire

Référence de publication: 2007106150/242/12.
(070120838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Green Bear S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.254.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007105996/242/13.
(070120480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.211.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue sur la commune de Luxembourg en date du 19 juin 2007*

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- Le transfert du siège social de la société du 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
- Le remplacement d'EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL comme commissaire aux comptes de la société.
- La désignation de DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.
- Le remplacement de PROSERVICES MANAGEMENT SARL et UTILITY CORPORATE SERVICES SARL comme administrateurs de la société.
- La désignation de Stéphane Biver né le 3 août 1968, demeurant professionnellement 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et Alain Noullet né le 2 novembre 1960, demeurant 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 comme administrateurs de catégorie B de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007105991/4286/29.
Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00664. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

TSHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.810.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 31 juillet 2006, que:

EXTENSITY, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.859, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a transféré la totalité des parts qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- 450 parts à INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois des îles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-170555, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Island.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du même jour, que:

INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS LIMITED a transféré 445 parts qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- 445 parts à Infor ISA HOLDINGS, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.071, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Il résulte d'un apport en nature du même jour que:

INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS LIMITED a transféré 5 parts qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- 5 parts à Infor ISA HOLDINGS, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.071, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

INFOR ISA HOLDINGS, 450 (quatre cent cinquante) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

TSHC S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007105974/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01087. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 2376 du 20 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 541 du 5 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLSAINTS COMPANY S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106842/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01337. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Whole In One S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 3.981.

Le siège social de la société WHOLE IN ONE S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg n° B 3.981, jusqu'alors établi au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a été dénoncé en date du 22 août 2007, avec effet immédiat, par le domiciliataire ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106824/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Blue Fish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.379.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48145 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007107669/211/11.

(070123083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

BEPEF Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.055.

Le bilan de la société au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106831/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00627. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Tag Group (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.880.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sous rubrique devrait se lire ainsi:

25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106816/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Paneta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.708.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANETA SA
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007107636/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03118. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2007107631/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06938. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Captain North Sea Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.820.

Le bilan pour la période 10 novembre 2005 jusqu'au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107619/275/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03415. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Texaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 4.427.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107620/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03418. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.372.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107622/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03167. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Cafe-V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.697.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007107624/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02967. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

**GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Holdings 7 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007107661/202/13.

(070122938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107655/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01829. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Zirouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 67.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour ZIROUC Sàrl
MERCURIA SERVICES
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007107609/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03507. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Techlabs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 93.649.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Jonathan Beggiano démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

J. Beggiano.

Référence de publication: 2007107362/1091/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02269. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Natixis-Cape S.A., Société Anonyme,
(anc. Natexis-Cape S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.137.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATEXIS-CAPE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 85 137), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 566 du 11 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial numéro 106 du 17 janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric Biren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lauer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent huit mille cinq cent vingt-cinq (208.525) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en NATIXIS-CAPE S.A.

2.- Réduction du capital social à concurrence de trois cent trente mille sept cent trente euros (EUR 330.730,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 2.085.250,-) à celui de un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt euros (EUR 1.754.520,-) par l'annulation de trente-deux mille six cent quinze (32.615) actions A6, cent (100) actions C6, deux cent soixante-quinze (275) actions D6 et quatre-vingt-trois (83) actions E6.

3.- Augmentation de capital à concurrence de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel -après réduction de capital- de un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt euros (EUR 1.754.520,-) à celui de un million huit cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt euros (EUR 1.874.520,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles A0 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

4.- Souscription et libération des actions nouvelles par versements en espèces.

5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de NATEXIS-CAPE S.A. en NATIXIS-CAPE S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante.

« **Art. 1^{er} . premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NATIXIS-CAPE S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent trente mille sept cent trente euros (EUR 330.730,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 2.085.250,-) à celui de un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt euros (EUR 1.754.520,-) par l'annulation de trente-trois mille soixante-treize (33.073) actions propres détenues par la société, et se décomposant comme suit:

trente-deux mille six cent quinze (32.615) actions A6, cent (100) actions C6, deux cent soixante-quinze (275) actions D6 et quatre-vingt-trois (83) actions E6.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel - après réduction de capital- de un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt euros (EUR 1.754.520,-) à celui de un million huit cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt euros (EUR 1.874.520,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles A0 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des douze mille (12.000) actions nouvelles A0 présentement émises la société NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société de droit français, ayant son siège social à Paris VII, 5-7, rue de Montessuy.

Souscription - paiement

Ensuite la société NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prédésignée, ici représentée par
prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,
laquelle déclare souscrire les douze mille (12.000) actions A0 nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million huit cent a soixante quatorze mille cinq cent vingt euros (EUR 1.874.520,-) divisé en cent quatre vingt sept mille quatre cent cinquante deux (187.452) actions d'un valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

- 41.673 actions A 0,
- 44.900 actions A 2,
- 23.450 actions A 4,
- 18.590 actions A 5,
- 26.399 actions A 7,
- 19.858 actions A 8,
- 102 actions A 9,

9.792 actions A 10,
100 actions C 2,
100 actions C 4,
100 actions C 5,
200 actions C 7,
100 actions C 8,
100 actions C 9,
100 actions C 10
375 actions D 2,
196 actions D 4,
156 actions D 5,
224 actions D 7,
167 actions D 8,
2 actions D 9,
83 actions D 10,
113 actions E 2,
59 actions E 4,
47 actions E 5,
67 actions E 7,
50 actions E 8,
1 action E 9,
25 actions E 10,
168 actions R,
155 actions S.

Le capital social autorisé est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) actions, toutes catégories confondues, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). En conséquence, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de ce montant et du nombre d'actions nouvelles corrélatif à créer, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (iii) de l'article 4.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NATEXIS-CAPE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 85 137), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 566 of April 11, 2002, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 14, 2005, published in the Mémorial number 106 of January 17, 2006.

The Meeting is presided over by Mr Eric Biren, private employe, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Marc Lauer, private employe, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Maud Martin, private employe, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the two hundred and eight thousand five hundred and twenty-five (208,525) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Amendment of the name of the Company in NATIXIS-CAPE S.A.

2.- Decrease of the corporation capital by an amount of three hundred and thirty thousand seven hundred and thirty euro (EUR 330,730.-) so as to bring it from its present amount of two million eighty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 2,085,250.-) down to one million seven hundred and fifty-four thousand five hundred and twenty euro (EUR 1,754,520.-) by the cancellation of thirty-two thousand six hundred and fifteen (32,615) A6 shares, one hundred (100) C6 shares, two hundred and seventy-five (275) D6 shares and eighty-three (83) shares E6.

3.- Increase of the share capital by an amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to bring it from its present amount -after decrease- of one million seven hundred and fifty-four thousand five hundred and twenty euro (EUR 1,754,520.-) up to one million eight hundred and seventy-four thousand five hundred and twenty euro (EUR 1,874,520.-) by the issue of twelve thousand (12,000) new A0 shares having a par value of ten Euro (EUR 10,-) each.

4.- Subscription and payment in cash of the new shares.

5.- Subsequent amendment of Article 3 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from NATEXIS-CAPE S.A, into NATIXIS-CAPE S.A. and to amend the first paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 1. first paragraph. There exists a limited corporation under the name of NATIXIS-CAPE S.A.

Second resolution

The meeting decides to decrease the corporate capital by an amount of three hundred and thirty thousand seven hundred and thirty euro (EUR 330,730.-) so as to bring it from its present amount of two million eighty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 2,085,250.-) down to one million seven hundred and fifty-four thousand five hundred and twenty euro (EUR 1,754,520.-) by the cancellation of thirty-three thousand seventy-three (33,073) own shares held by the company and divided into:

thirty-two thousand six hundred and fifteen (32,615) A6 shares, one hundred (100) C6 shares, two hundred and seventy-five (275) D6 shares and eighty-three (83) E6 shares.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to bring it from its present amount -after decrease- of one million seven hundred and fifty-four thousand five hundred and twenty euro (EUR 1,754,520.-) up to one million eight hundred and seventy-four thousand five hundred and twenty euro (EUR 1,874,520.-) by the issue of twelve thousand (12,000) new A0 shares having a par value of ten euro (EUR 10,-) each.

Fourth resolution

The meeting after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the twelve thousand (12,000) new A0 shares the company NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a company organised under French Law, with registered office in Paris VII, 5-7, rue de Montessuy.

Subscription - payment

Then the company NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prenamed,

here represented by

prenamed, by virtue of one of the proxies as aforementioned,

declares to subscribe to the twelve thousands (12,000) new A0 shares, to have fully paid up them by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one hundred and twenty thousand euros (EUR 120,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 3.** The share capital is fixed at one million eight hundred and seventy four thousand five hundred and twenty euros (EUR 1,874,520.-), divided into one hundred and eighty-seven thousand four hundred and fifty two (187,452) shares each having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, divided as follows:

41,673 A0 shares,

44,900 A2 shares,

23,450 A4 shares,

18,590 A5 shares,
26,399 A7 shares,
19,858 A8 shares,
102 A9 shares,
9,792 A10 shares
100 C2 shares,
100 C4 shares,
100 C5 shares,
200 C7 shares,
100 C8 shares,
100 C9 shares,
100 C10 shares
375 D2 shares,
196 D4 shares,
156 D5 shares,
224 D7 shares,
167 D8 shares,
2 D9 shares,
83 D10 shares
113 E2 shares,
59 E4 shares,
47 E5 shares,
67 E7 shares,
50 E8 shares,
1 E9 share,
25 E10 shares
168 R shares,
155 S shares

The authorised share capital of the Company is fixed at three million euro (EUR 3,000,000.-), divided into three hundred thousand shares (300,000) shares, irrespective of their class, each having a nominal value of ten euro (EUR 10.-). As a consequence, the Board of Directors is duly empowered to increase the share capital of the Company up to the amount of this authorised share capital and the number of new shares to be issued accordingly in compliance with paragraph (iii) of article 4.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Biren, M. Lauer, M. Martin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17122. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007107580/242/242.

(070122917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

TOM BECKER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007107278/206/13.

(070122355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Comsup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.849.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société prises en date du 17 juillet 2007

L'actionnaire unique de la Société a pris la résolution en date du 17 juillet 2007 de nommer Mr. Benjamin Bollag, né le 1^{er} octobre 1941 à Montreux, Suisse, demeurant à 3208 Campanil Drive, Santa Barbara CA, 93107 en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007107002/6063/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Prologis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.298.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, here represented by Mr Peter Cassells, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

acting in his capacity as First Vice President of the company PLD INTERNATIONAL INCORPORATED and duly authorized to sign on behalf of said company pursuant to the provisions of Article IV, section 5 of its Articles of Association.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to provide administration services to PROLOGIS MANAGEMENT S.à r.l. acting in its name and on behalf of PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES, a mutual investment fund (fonds commun de placement) subject to Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, and PROLOGIS MANAGEMENT II S.à r.l. acting in its name and on behalf of PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES FUND

II, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, (together referred to as the «Funds»).

The Company shall carry out any activities connected with the administration of the Funds and deemed useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PROLOGIS MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) represented by one hundred and fifty (150) shares without par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed in person by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The accounting data reflected in the accounts and in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The one hundred and fifty (150) shares are subscribed by PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Are appointed as managers of the Company for an indefinite period.

- Mr Peter Cassells, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland,

- Mr Craig BASS, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 23 November 1971 in Bradford, United Kingdom, and

- Ms Joanne Davies, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on August 31, 1970 in Singapore, Singapore.

3. KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is elected as independent auditor of the Company for the financial year 2008. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts as at 31 December 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Peter Cassells, résidant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg agissant en sa capacité de Premier Vice-Président de la société PLD INTERNATIONAL INCORPORATED et dûment autorisé à engager celle-ci par sa seule signature en vertu des dispositions de l'article IV, section 5 des statuts de la société.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société consiste en la fourniture de services d'administration à PROLOGIS MANAGEMENT S.à r.l. agissant en son nom et pour le compte de PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES, un fonds commun de placement sujet à la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, et PROLOGIS MANAGEMENT II S.à r.l. agissant en son nom et pour le compte de PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES FUND II, un fonds commun de placement établi sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé sujet à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, (ensemble les «Fonds»).

La Société se chargera de toutes activités en rapport avec l'administration des Fonds et estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PROLOGIS MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas à la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat(s). Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, et en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant en qualité de président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalable du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées personnellement par chacun des gérants. Une telle approbation peut être donnée sur un seul ou plusieurs documents séparés envoyés par télécopieur ou par email. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions prises lors d'un conseil de gérance dûment convoqué. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est avisée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts requière l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les données comptables contenues dans les comptes et dans le rapport annuel de la Société doivent être vérifiées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale des associés et rémunéré par la Société.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglé par les présents statuts, sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent cinquante (150) parts sociales sont souscrites par PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont désignés en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - M. Peter Cassells, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 25 juin 1965 à Dublin, Irlande,
 - M. Craig Bass, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, et
 - Mlle Joanne Davies, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, née le 31 août 1970 à Singapore, Singapore.
3. KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'année sociale 2007. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société pour l'année sociale expirant le 31 décembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite ou comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/18960. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007107070/7241/349.

(070122022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Adeline Institut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 54, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 94.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schembri-Facca
Gérante

Référence de publication: 2007106438/3381/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Kaori Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106448/2708/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06815. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Prime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 50.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106451/2708/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06812. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 201.235.725,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (but at that time residing in Mersch), Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time on 10 April 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547, hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India, hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365, hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,821 (three hundred ninety-five thousand eight hundred and twenty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 9,920.- (nine thousand nine hundred and twenty US Dollars), to be paid together with a share premium of USD 189,440.- (one hundred eighty-nine thousand four hundred and forty US Dollars), by way of creation of 320 (three hundred and twenty) common shares having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase and share premium;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,920.- (nine thousand nine hundred and twenty US Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 201,225,805.- (two hundred and one million two hundred twenty-five thousand eight hundred and five US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,821 (three hundred ninety-five thousand eight hundred and twenty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each to an amount of USD 201,235,725.- (two hundred and one million two hundred thirty-five thousand seven hundred and twenty-five US Dollars) represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 396,141 (three hundred ninety-six thousand one hundred and forty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 320 (three hundred and twenty) newly issued common shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.365, being hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe for the 320 (three hundred and twenty) issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 199,360.- (one hundred and ninety-nine thousand three hundred and sixty US Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount of USD 199,360.- (one hundred and ninety-nine thousand three hundred and sixty US Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 9,920.- (nine thousand nine hundred and twenty US Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 189,440.- (one hundred eighty-nine thousand four hundred and forty US Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 199,360.- (one hundred and ninety-nine thousand three hundred and sixty US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. on 24 April 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. first paragraph.** The Company's subscribed capital is set at USD 201,235,725.- (two hundred and one million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and twenty-five US Dollars) divided into 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock, (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 396,141 (three hundred ninety-six thousand one hundred forty-one) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.- (three thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg (habitant alors à Mersch), en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 10 avril 2007

de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547, représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice, représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde, représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.821 (trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 9.920,- (neuf mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à être payé conjointement avec une prime d'émission de USD 189.440,- (cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création de 320 (trois cent vingt) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par la BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que l'attribution d'une prime d'émission;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 9.920,- (neuf mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 201.225.805,- (deux cent un millions deux cent vingt-cinq mille huit cent cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-dix-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.821 (trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.235.725,- (deux cent un millions deux cent trente-cinq mille sept cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 396.141 (trois cent quatre-

vingt-seize mille cent quarante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 320 (trois cent vingt) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Souscription et Libération

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (i) souscrire à 320 (trois cent vingt) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 199.360,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 199.360,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 9.920,- (neuf mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et

2. le solde de USD 189.440,- (cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 199.360,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. le 24 avril 2007, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. premier paragraphe.** Le capital social de la Société est établi à USD 201.235.725,- (deux cent un millions deux cent trente-cinq mille sept cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3,077,667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3,017,667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 396.141 (trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante et une) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.000,- (trois mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R.-M. Mounthault, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2007, REM/2007/950. — Reçu 1.465,88 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106416/5770/245.

(070121471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Skywheeler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.261.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

P4 SUB L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 28, 2007;

PERMIRA IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 28, 2007;

P4 CO-INVESTMENT L.P., acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 28, 2007;

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 28, 2007.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of SKYWHEELER S.à.r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

P4 SUB L.P.1:	2,430
PERMIRA IV L.P.2:	9,816
P4 CO-INVESTMENT L.P.:	56
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED:	198
Total:	12,500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,200.- euro.

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Peter Gibbs, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, United Kingdom, with professional address at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, United Kingdom.

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, born on June 13, 1976 in Glasgow, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour de juin.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

P4 SUB L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 28 juin 2007;

PERMIRA IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 28 juin 2007;

P4 CO-INVESTMENT L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV G.P. L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV GP LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 28 juin 2007;

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 28 juin 2007.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SKYWHEELER S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus par la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

P4 SUB L.P.1:	2.430
PERMIRA IV L.P.2:	9.816
P4 CO-INVESTMENT L.P.:	56
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED:	198
Total:	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne.

- Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16163. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédictée société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106446/5770/441.

(070121405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Protel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 42.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106452/2708/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06813. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Losty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106797/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.208.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date 28 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 11 novembre 1994. La devise du capital a été convertie en Euros suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 880 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106899/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00559. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

European Health Food Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Lullange, 1, Antoniusshof.

R.C.S. Luxembourg B 95.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105821/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00759. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Tollo Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.204.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Diyor Yakubov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TOLLO HOLDING S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Diyor Yakubov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TOLLO HOLDING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, LAC/2007/15050. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007105907/202/403.

(070120419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

BDPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.017.

Extrait de la résolution unique prise par le gérant unique le 16 juillet 2007

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BDPE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106805/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Whole In One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 3.981.

Monsieur Michel Thibal, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société WHOLE IN ONE S.A. en date du 22 août 2007.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

M. Thibal.

Référence de publication: 2007106788/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Whole In One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 3.981.

Madame Christel Glardeaux, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société WHOLE IN ONE S.A. en date du 22 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

C. Girardeaux.

Référence de publication: 2007106791/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Les comptes consolidés de la société mère de STAHLBETEILIGUNGEN S.A. au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106938/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00674. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Euroeast Investments SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.344.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007105223/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00046. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.
